

Image not found or type unknown



Achat d'un appartement

Par **ROSSETTO**, le **06/08/2008** à **18:05**

Mon ami a acheté un appartement , qu'il n'est occupé que par moi .Sa profession , lui permet de rester dans son appartement de fonction. Je règle avec lui la moitié de l'emprunt ,ainsi que les charges.Nous voudrions qu'il soit reconnu ,par ses enfants ,que je règle la moitié des frais ,et on ami cherche un moyen de me protéger ,s'il lui arriverait malheur ,que je puisse rester dans cet appartement ,ou si c'était l'invers ,que l'argent que j'ai versé soit remis à mes enfants.Quelles sont les démarches à faire pour le bien de tous ? Notre notaire propose de constituer une SCI, mais les frais sont importants, et il faudrait dans ce cas reconsidérer l'emprunt.D'après notre courtier cela semble impossible ,car mon ami est "passé" de justesse auprès de la banque et les conditions ne sont plus les memes depuis l'accord passé l'an dernier . Comment faire pour que personne ne soit lésé .Merci de m'eclairer.